

Mieux accompagner les personnes avec un asthme chronique : une priorité partagée

La **Journée mondiale de l'asthme**, qui se tient cette année le 3 mai, est l'occasion de rappeler aux personnes asthmatiques la nécessité de bien contrôler leur asthme pour mieux vivre au quotidien. Professionnels de santé de proximité, les pharmaciens d'officine peuvent jouer un rôle essentiel auprès des patients ayant un asthme pour lequel un traitement continu est indispensable. C'est pourquoi, **l'Assurance Maladie et les syndicats des pharmaciens, ont mis en place un dispositif d'accompagnement au service de ces patients sous forme d'entretiens dans les officines. Gratuits et sans engagement**, ces entretiens conduits par les pharmaciens concernent quelques **2 millions de personnes asthmatiques traitées par corticoïdes inhalés**, médicaments indiqués en cas d'asthme persistant.

Aider les personnes avec un asthme persistant à mettre en pratique les bons gestes

Pour bien vivre avec un asthme, il est nécessaire d'adopter des réflexes et des habitudes de vie, comme par exemple :

- aménager son environnement (se protéger des facteurs irritants : produits d'entretien, parfums d'intérieur, etc. ; aérer quotidiennement son logement...);
- arrêter le tabac et penser à se préserver du tabagisme passif.

L'importance de bien utiliser le traitement de fond

Lorsqu'un traitement par corticoïdes inhalés est indiqué, il est primordial de bien suivre ce traitement au quotidien et de bien savoir utiliser son inhalateur pour qu'une dose suffisante de médicament soit délivrée dans les bronches.

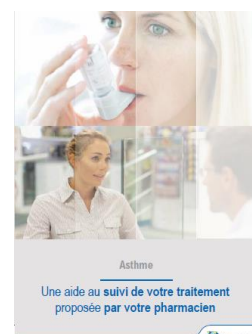
En effet, le traitement par corticoïdes inhalés, pierre angulaire du traitement de fond de l'asthme persistant, **agit dans la durée sur la cause de la maladie. Celui-ci est indispensable pour vivre le plus confortablement possible** et mener une vie sociale, professionnelle ou sportive aussi normale que possible.

Pris de manière adaptée, conformément aux prescriptions du médecin, le traitement de fond permet de prévenir au maximum la survenue de crises d'asthme : on parle alors d'un 'asthme contrôlé'.

Pour autant, près de 6 personnes sur 10 ont un asthme insuffisamment contrôlé¹. Les raisons peuvent être multiples : sous-estimation de la gravité de leur maladie, **mauvaise manipulation de l'inhalateur qui entraîne une inefficacité du traitement**, prise irrégulière des médicaments, etc.

C'est pourquoi, **en complément du suivi médical du médecin traitant, sur incitation de l'Assurance Maladie**, les pharmaciens proposent un accompagnement pour conseiller les personnes asthmatiques ayant un traitement par corticoïdes inhalés.

Il s'agit d'un échange personnalisé, au cours duquel le pharmacien apprécie les connaissances du patient à l'égard de sa maladie et de son traitement (*Par exemple, le patient différencie-t-il le traitement de crise du traitement de fond ?*), ainsi que son niveau d'implication dans la prise en charge de son asthme.



¹ Rapport Irdes 2011 : « L'asthme en France en 2006 : prévalence, contrôle et déterminants »

Si besoin, il essaie de renforcer son niveau d'adhésion au traitement et lui explique **comment bien maîtriser l'usage de son inhalateur**.

Au cours de cet entretien, le pharmacien rappelle également au patient quels sont les facteurs déclenchants ou aggravants de l'asthme comme les allergènes et le conseille pour les éviter. Les allergènes sont en effet nombreux : acariens, moisissures, animaux domestiques, pollens, certains aliments, la fumée du tabac, etc. C'est pourquoi il est important que les personnes asthmatiques apprennent à les repérer et adoptent les bons gestes pour éviter au maximum de s'y exposer.

Les 3 points clés du dispositif

Gratuit : le patient n'a rien à payer.

Confidentiel : l'entretien se tient dans un espace de confidentialité aménagé dans l'officine.

Libre et sans engagement : le patient est libre de choisir le pharmacien qui l'accompagnera, d'en désigner un nouveau à tout moment, ou de ne plus participer au dispositif. En cas de refus, il n'y aura aucune incidence sur le niveau de remboursement de ses médicaments.

Les personnes concernées par cet accompagnement de proximité

Ce dispositif concerne les personnes âgées de 18 ans et plus, affiliées à un régime obligatoire d'assurance maladie. C'est le pharmacien qui le propose aux personnes **asthmatiques à l'occasion de la délivrance de corticoïdes inhalés**.

Aucune formalité particulière n'est demandée au patient : après avoir recueilli son consentement exprès, le pharmacien l'inscrit en ligne, sur Espace Pro, le portail de l'Assurance Maladie dédié aux professionnels de santé.

Pour en savoir plus sur les entretiens pharmaceutiques

L'Assurance Maladie et les syndicats de pharmacien ont d'abord mis en place ce dispositif pour les personnes sous traitement chronique par antivitamine K (AVK). Ces médicaments nécessitent en effet une surveillance renforcée en raison du risque hémorragique ou thrombotique élevé qu'ils peuvent induire s'ils ne sont pas correctement utilisés. Cet accompagnement a ensuite été proposé aux personnes asthmatiques bénéficiant d'un corticoïde inhalé en initiation de traitement ; il est désormais étendu à tous les patients sous corticoïde inhalé.

sophia : le service d'accompagnement des patients asthmatiques

Depuis fin 2014, le service d'accompagnement de l'Assurance Maladie est proposé en expérimentation auprès des patients asthmatiques dans 18 départements pilotes : Alpes-Maritimes, Ariège, Côte d'Or, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Hérault, Loire, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Nord (CPAM de Lille-Douai et du Hainaut), Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Sarthe, Somme, Tarn et Seine-Saint-Denis.

Actuellement, plus de 22 000 personnes bénéficient de l'accompagnement du service sophia pour mieux vivre avec l'asthme. Le bilan de cette expérimentation sera réalisé à l'automne 2016 avant d'envisager sa généralisation éventuelle.

Pour en savoir plus : ameli-sophia.fr

Contacts presse :

Céline Robert-Tissot – 01 72 60 13 37

Lucie Hacquin – 01 72 60 17 64

presse@cnamts.fr



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)